



2335, route du Fleuve  
Les Éboulements (Québec)  
G0A 2M0

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Rébecca Bleau directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Éboulements :

- **Que le Règlement n° 286-24 intitulé : *Règlement visant à citer l'église de Saint-Joseph-de-la-Rive***

-  
est entré en vigueur le 12 février 2025.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site Internet ([www.leseboulements.com](http://www.leseboulements.com)).

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 12<sup>ème</sup> JOUR DE FÉVRIER 2025.

Rébecca Bleau  
Directrice générale adjointe et  
Greffière-trésorière adjointe



2335, route du Fleuve  
Les Éboulements (Québec)  
G0A 2M0

**Certificat de publication**  
**Règlement 288-24**

Je, soussignée, résidant aux Éboulements, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public d'entrée en vigueur du **règlement 286-24** en affichant une copie dans le hall d'entrée du bureau municipal et sur le site Internet [leseboulements.com](http://leseboulements.com).

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Rebecca Bleau".

Rebecca Bleau  
Directrice générale adjointe et  
Greffière-trésorière adjointe